

ne pourrait pas accomplir ce que propose l'amendement, c'est-à-dire que le bill ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois mais que la Chambre envisage d'en soumettre l'objet à un référendum des habitants de ces trois collectivités particulières. Je dirai en toute déférence que cela ne saurait se faire au moyen d'un amendement particulier à un paragraphe ou à un article du bill et que, par conséquent, on devrait autoriser l'amendement.

M. l'Orateur: S'il n'y a pas d'autres instances au sujet de l'intéressant rappel au Règlement qui vient d'être fait, je suis prêt à rendre une décision. Comme l'a noté le député d'Oxford (M. Nesbitt), on ne peut, à l'étape de la deuxième lecture, selon notre Règlement, présenter qu'un nombre très limité d'amendements. Il faudrait peut-être changer notre Règlement.

• (9.40 p.m.)

A ma gauche et à ma droite, je vois de nombreux experts en procédure qui seraient prêts à reconnaître qu'il est difficile de proposer un amendement à une motion tendant à la deuxième lecture d'un bill. Comme le député d'Oxford l'a proposé, le renvoi à six mois est peut-être l'une des rares possibilités d'amendement.

Comme les députés le savent, on peut proposer un amendement motivé qui, bien sûr, s'oppose au principe du bill pour une raison ou une autre. Comme je le comprends, l'intéressant amendement du député de Crowfoot (M. Horner) ne s'oppose pas au principe du bill à l'étude, mais il impose une condition à l'adoption de la motion tendant à la deuxième lecture. Décider dans quelle mesure et dans quelles circonstances un amendement s'oppose au principe d'un bill peut être une distinction très difficile à établir; au cours du débat portant deuxième lecture, les députés peuvent trouver de nombreux motifs de s'opposer au principe d'un bill et de demander que le bill ne soit pas lu pour la deuxième fois.

Mon interprétation de l'amendement proposé par le député de Crowfoot, c'est qu'il pose une condition mais ne s'attaque pas au principe du bill à l'étude. Ce n'est pas essentiellement un amendement motivé et c'est pourquoi il est difficile de l'accepter. Au cours de ce débat, les députés qui s'opposent à la deuxième lecture du bill, trouveront, j'espère, un amendement acceptable à la présidence au point de vue de la procédure.

M. Horner: Nous n'abandonnerons pas la partie.

M. l'Orateur: Le député dit: «Nous n'abandonnerons pas la partie.» Dans un sens, il devrait être assez facile de trouver un amendement qui permettrait à un député d'inviter la Chambre à s'opposer au principe d'un bill.

M. Horner: Il ne devrait pas y avoir d'imposition sans représentation.

M. l'Orateur: C'est un principe que j'approuve, mais il ne rend pas l'amendement recevable du point de vue de la procédure. L'amendement est irrecevable.

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire quelques brefs commentaires au sujet de deux propositions. En fait, l'une de celles-ci a été mise en avant par le ministre des Pêches et des Forêts (M. Davis), à savoir l'idée d'un parc sous-marin dans le détroit de Géorgie. Cette idée me semble excellente. C'est probablement, sur les côtes du Canada, l'endroit qui se prête le mieux à l'aménagement d'un parc sous-marin. Il s'agit de mettre ce projet en œuvre maintenant avant que toute la région ne soit polluée, recouverte de chevalements de sondage et avant que le paysage côtier ne soit trop industrialisé. Le ministre des Pêches et des Forêts a adressé au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) une lettre encourageant ce projet. Je propose que le ministre envoie au comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien une lettre engageant le comité à examiner cette idée. J'aimerais que le comité se penche sur cette proposition, qu'il visite éventuellement la région et tienne audience afin de déterminer si cette idée est bien accueillie.

La plongée sous-marine et d'autres sports nautiques sont de plus en plus en vogue. Comme dans la plus grande partie du Canada, il ne fait pas assez chaud pendant une bonne partie de l'année pour aménager un tel parc, il me semble que le détroit de Géorgie est l'un des rares endroits entrant en ligne de compte. A mon avis, on devrait l'utiliser à cette fin. J'ai visité Tobago en octobre dernier. Pendant mon séjour j'ai pratiqué la plongée sous-marine et admiré les récifs de corail de l'endroit. J'ai trouvé que c'était un sport très agréable.

M. Whelan: C'est une chose que vous ne pouvez faire en Saskatchewan.

M. Thomson: Non, c'est vrai, je ne peux le faire en Saskatchewan. Vous devez vous demander comment il se fait qu'un fermier, un terrien de la Saskatchewan ait des idées pareilles. Peut-être l'une des raisons de cet